
**Fédération Internationale des Ligues des
Droits de l'Homme**

F.I.D.H.

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

17, passage de la Main d'Or
75011 PARIS

***Rapports
du
Commissaire aux comptes***

Exercice clos le 31 décembre 2008

Guy COSSON
Commissaire aux comptes
18 rue ND de Lorette
75009 Paris

**Fédération Internationale des Ligues des
Droits de l'Homme**

F.I.D.H.

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

17, passage de la Main d'Or
75011 PARIS

**Rapport Général
du
Commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Guy COSSON
Commissaire aux comptes
18 rue ND de Lorette
75009 Paris

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Bureau International, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Le total du bilan s'élève à 2 871 535 € et le compte de résultat fait apparaître un excédent de 79 000 €.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

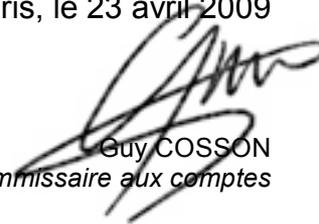
En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, j'ai noté que, pour une meilleure information, les subventions et dons acquis sont constatés en produit au fur et à mesure de la réalisation du programme ou de l'action concernée et les « Fonds dédiés » enregistrent la quote-part des subventions acquises et restant à utiliser à la clôture de l'exercice. Les subventions déjà reçues au titre des exercices postérieurs sont comptabilisées en « produits constatés d'avance ». Cette information est régulièrement fournie dans l'annexe.

3 - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. J'ai en particulier effectué des sondages sur les informations fournies dans les comptes analytiques et leur concordance avec les comptes de l'association.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies par les comptes analytiques.

Fait à Paris, le 23 avril 2009


Guy COSSON
Commissaire aux comptes

FEDERATION INTERNATIONALE

DES LIGUES

DES DROITS DE L'HOMME

FIDH

**17, passage de la main d'or
75011 PARIS**

Association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901

EXERCICE 2008

**BILAN, COMPTE DE
RESULTAT ET ANNEXE**

au 31 Décembre 2008

Bilans au 31 décembre

€

ACTIF	2008 Brut	Amortissements & provisions	2008 Net	2007 Net
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Logiciels	5 971	5 971		
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrain	94 518	94 518		
Construction	414 779	414 779		
Matériel	31 937	31 937		
Inst.Agencements	250 661	250 661		
Matériel informatique	112 817	112 817		
Mobilier de bureau	32 774	32 774		
	937 487	937 487		
<u>Immobilisations Financières</u>				
Dépôts & cautionnements	2 700		2 700	1 350
Sous-Total	946 158	943 458	2 700	1 350
ACTIF CIRCULANT				
<u>CREANCES</u>				
Fournisseurs débiteurs	1 290		1 290	
Etat Impôts et taxes	912		912	3 531
Personnel, Org.Sociaux	21 474		21 474	14 992
Subventions à recevoir	847 532		847 532	390 298
Cotisations à recevoir	97 334		97 334	71 736
Débiteurs divers	107 315		107 315	354 383
	1 075 857		1 075 857	834 940
<u>DISPONIBILITES</u>				
Valeurs mobilières de placement	691 433		691 433	919 566
Banque CCP	1 068 512		1 068 512	436 370
Caisses	7 929		7 929	16 575
	1 767 875		1 767 875	1 372 511
Sous-Total	2 843 732		2 843 732	2 207 451
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	25 103		25 103	33 268
TOTAL DE L'ACTIF	3 814 992	943 458	2 871 535	2 242 070

Bilans au 31 décembre

€

PASSIF	2008	2007
FONDS PROPRES		
<u>Résultat et réserves</u>		
Réserves	906 084	888 298
Résultat de la période	79 000	17 786
Sous-Total	985 084	906 084
FONDS SPECIAL AUX MISSIONS	3 932	3 932
FONDS DEDIES	606 361	590 866
Sous-Total	610 293	594 798
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques & Charges	60 361	33 249
Provisions pour investissements	25 594	143 102
Sous-Total	85 955	176 351
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 404	281 748
Dettes fiscales et sociales	299 114	247 757
Créditeurs divers	41 567	34 265
Sous-Total	537 084	563 770
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	653 118	1 067
TOTAL DU PASSIF Euro	2 871 535	2 242 070

Comptes de résultat
(Périodes de 12 mois)

€

PRODUITS	2008	2007
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	49 622	49 622
Subventions & dons reçus	3 576 972	3 200 537
Dons & Manifestations	151 047	215 492
Libertés & Solidarité	171 271	172 333
Les "Amis de la FIDH"	25 633	22 349
Fonds spécial aux missions		7 529
Abonnements	3 022	3 833
Produits d'activités annexes	5	10 035
Transfert de charges d'exploitation	243 683	245 844
Reprise sur provisions	129 068	60 184
Reprise sur Fonds dédiés		143 052
Sous-Total	4 350 325	4 130 811
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets/cessions de valeurs mobilières de placement	41 252	43 509
Sous-Total	41 252	43 509
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	97	6 263
Reprise sur provisions		
Sous-Total	97	6 263
TOTAL DES PRODUITS Euro	4 391 674	4 180 584

Comptes de résultat
(Périodes de 12 mois)

€

CHARGES	2008	2007
Achats, charges externes, charges d'exploitation		
Achats de marchandises & matières premières	92 889	148 024
Autres achats & charges externes	2 474 705	2 329 670
Impôts, taxes et versements assimilés	95 886	96 470
Salaires & traitements	1 083 747	1 025 114
Charges sociales	475 400	452 718
Créances irrécouvrables		37 665
Dotations		
Dotations aux amortissements	22 091	24 478
Dotations aux provisions	34 408	10 111
Dotations aux Fonds Dédiés	15 495	
Sous-Total	4 294 621	4 124 250
Charges financières		
Intérêts & charges assimilées	12 042	9 231
Différence négative de change	5 859	2 383
Sous-Total	17 901	11 614
Charges exceptionnelles		
Dotations aux provisions		26 800
Divers	152	131
Sous-Total	152	26 931
TOTAL DES CHARGES	4 312 674	4 162 796
RESULTAT DE LA PERIODE Euro	79 000	17 788

ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

(en EURO)

I. Principes, règles et méthodes comptables

1.1. Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions comptables en vigueur en France, et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les subventions et dons affectés à des actions et constatés d'avance à la clôture de l'exercice, sont traités selon le régime applicable aux «Fonds dédiés», et présentés comme tels au Passif du bilan : Il n'est pris en «Fonds dédiés» que la quote-part des subventions acquises et reçues au cours de l'exercice et restant à utiliser au 31 Décembre 2008.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

1.2. Méthodes d'évaluation pratiquées

1.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Sous cette rubrique, figurent les logiciels qui sont dépréciés à 1 00 % l'année d'acquisition.

1.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont dotés intégralement dans l'année d'acquisition : Il a été acquis sur l'exercice 2008 pour 22.091 € d'immobilisations.

1.2.3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est, le cas échéant, constituée par « provisions pour risques & charges » pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

1.2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Pour les cessions, la méthode retenue est celle du FIFO.

Les provisions pour dépréciation des valeurs mobilières sont déterminées en comparant la valeur d'acquisition figurant à l'actif du bilan, avec le dernier prix de rachat connu.

Elles sont composées exclusivement de SICAV monétaires.

La plus-value latente non comptabilisée s'élève à 17.722 Euro.

1.2.5. Fonds dédiés

Les subventions et dons acquis et perçus dans l'année et non encore employés s'élèvent à 606.361 Euro et sont inscrits en «Fonds dédiés».

Ils sont constatés en produit au fur et à mesure de la réalisation du programme ou de l'action concernée par reprise de ce fonds. L'engagement à réaliser les dépenses concernant ces projets pluri-annuels, et non encore réalisées sur l'exercice, est comptabilisé en compte de résultat par le biais d'une «dotation aux fonds dédiés».

L'engagement total, financé sur ressources spécifiques, restant à réaliser sur les principaux programmes et actions engagés par la FIDH et non comptabilisé au 31 décembre 2008, s'élève à un total de 5.083 K€uro.

1.2.6. Provisions

Elles concernent au 31 Décembre 2008 :

-Des créances qui sont dépréciées à hauteur de 100% pour les montants à plus d'un an (541 Euro) , et pour les montants dus à plus de deux ans pour les cotisations des Ligues & Affiliés (59.820 Euro).

-Des provisions pour investissements ou pour charges, engagés durant l'exercice 2008

Les droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet d'une évaluation ni d'une provision, le personnel de l'association étant jeune et d'embauche récente.

1.2.7. Effectif

Au, 31 Décembre 2008, l'effectif salarié de l'association était de 34 personnes, dont 2 en contrat à durée déterminée et 2 expatriés. Ils se répartissent en 11 cadres et 23 employés, dont 4 «emplois jeunes». La FIDH n'a pas de personnel mis à disposition. Les dirigeants, élus lors du Congrès de la FIDH, ne sont pas rémunérés.

1.2.8. Engagements donnés ou reçus

A l'exception des engagements de moyens donnés par la FIDH et reçus de la part de nos bailleurs de fonds pour l'exécution et le financement de certains programmes ou missions faisant l'objet d'un financement affecté particulier, la FIDH n'a donné, ni n'a reçu aucun engagement : Toutes les sommes reçues dans le cadre de son activité le sont toujours sous forme d'inconditionnalité.

1.2.9. Charges à payer

Elles consistent principalement en Fournisseurs-Factures non parvenues pour 129.679 € (185.152 € en 2007), de 159.802 € de provision pour congés payés (137.394 € en 2007) et de provisions pour dettes fiscales et sociales pour 139.312 € (110.363 € en 2007).

1.2.10. Comptes de régularisation :

Actif : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à 25.103 € contre 33.268 € au 31 décembre 2007.

Passif : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice se sont élevés à 653.118 €, dont 649.069 € de subventions de fonctionnement reçues avant le 31/12/2008 et non utilisées, contre 1.067 € au 31 décembre 2007.

**Fédération Internationale des Ligues des
Droits de l'Homme**

F.I.D.H.

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

17, passage de la Main d'Or
75011 PARIS

Rapport Spécial

du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2008

RAPPORT SPÉCIAL du Commissaire aux Comptes

Mesdames,
Messieurs,

En ma qualité de commissaires aux comptes de votre association, je dois vous présenter mon rapport sur certaines conventions passées avec elle.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France.

Je n'ai pas été avisé de la conclusion de conventions pouvant relever de la réglementation.

Fait à Paris, 23 avril 2009



Guy COSSON
Commissaire aux comptes